

Le 16 septembre 2025

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le mercredi, 16 septembre 2025 à 17 h 45 à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum et conformité de l'avis de convocation

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, François Rousseau et Denis Carignan formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire. Madame Galina Papantcheva, directrice générale, est également présente.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Laurent Marcotte, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2025-09-153**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour affectuer des travaux de réfection du rang Saint-Joseph;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

4. Dépôt d'une demande d'aide financière au volet Redressement-Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports pour effectuer des travaux de Réfection du rang Saint-Joseph
2025-09-154

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston la choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ☒ L'estimation détaillée du coût des travaux;
- ☐ L'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- ☐ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT que la chargée de projet de la Municipalité, Mme Galina Papantcheva, directrice générale représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Léonard-d'Aston autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Galina Papantcheva, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

5. Période de questions

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**6. Levée de l'assemblée
2025-09-155**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 47.

Adoptée

Laurent Marcotte, maire

Galina Papantcheva, directrice générale